

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
PLAN ET AUTORISATIONS  
*M.D. De Saeger, Conseiller*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 32L/05  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1850/s.375  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 173. Transformation d'un restaurant occupant les sous-sol et rez-de-chaussée du bâtiment. Régularisation.

En réponse à votre lettre du 19 août 2005 sous référence, réceptionnée le 22 août 2005, nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 7 septembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande concerne un restaurant établi dans un immeuble de l'avenue Louise, lequel a fait l'objet, en 1999, d'un procès verbal dressé par la ville de Bruxelles pour des travaux d'aménagement perpétrés en infraction, par le propriétaire d'alors, à l'arrière et en sous-sol du bâtiment: extension arrière du rez-de-chaussée afin d'y aménager la cuisine ; dallage de l'entièreté de la zone cour/jardin et suppression de toute la végétation existante dans cette zone ; aménagement d'un nouveau snack en sous-sol.

Le nouveau propriétaire a remis de la pleine terre sur les flancs et au fond du jardin ainsi que des plantations, ce qui constitue une amélioration appréciable par rapport à la situation antérieure. Il demande par ailleurs la régularisation des travaux perpétrés par son prédécesseur, à savoir la terrasse et la véranda ainsi que l'autorisation d'affecter le sous-sol en salon-bar et salon-exposition.

En regard de l'historique du dossier, la Commission estime que les questions qu'il soulève relèvent davantage du domaine urbanistique. Elle n'émet aucune remarque particulière à son encontre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président